



SESSION 2020

**ADMISSION
EN ATELIER PRÉPARATOIRE**

FICHE D'INSCRIPTION
AU CONCOURS D'ENTRÉE

Nom (en majuscules) et prénom :

Adresse personnelle :

.....

Courriel :

Tél. :

Date et lieu de naissance :

Nationalité :

Adresse des parents :

.....

Tél. des parents :

Profession des parents : Père : Mère :

Dernier établissement fréquenté :

Adresse complète de l'établissement :

.....

Obtention du bac : non oui série : année : BT série :

N°INE (Identifiant National Étudiant) :

Éventuellement atelier préparatoire ou cours de dessin (préciser l'adresse) :

2019 → 2020

2018 → 2019

2017 → 2018

Enseignement supérieur ou expériences professionnelles :

.....

.....

Je certifie avoir pris connaissance des conditions générales d'inscription administrative et du déroulement des épreuves.

Date et signature de l'intéressé(e)

Date et signature des parents (pour les candidats mineurs)

Conditions générales d'inscription administrative et de déroulement des épreuves Admission année scolaire 2020 - 2021

Les délais d'inscription sont impératifs. Aucune demande ne pourra être prise en considération au delà des dates fixées. En cas de non participation au concours, **les droits d'inscription versés restent acquis et sont non remboursables.**

1 → DOSSIER D'INSCRIPTION → À ENVOYER JUSQU'AU VENDREDI 15 MAI 2020

■ **Fiche d'inscription dûment remplie ;**

■ **Un justificatif de la classe de terminale** (pour les candidats au Bac 2020 ou pour les non bacheliers) ou la photocopie du baccalauréat (traduit en français pour les bacs étrangers et accompagné d'une copie du DELF ou de tout autre diplôme prouvant une maîtrise de la langue française) ;

■ **Un chèque de 45 euros**, non récupérable, à l'ordre de la Régie CMA et AE, pour les droits d'inscription. Pour les candidats étrangers qui résident hors de France, l'inscription doit être régularisée par l'envoi d'un chèque établi en euros par un correspondant résidant en France. Les mandats ne sont pas acceptés ;

■ **Trois enveloppes A5 kraft autocollantes**, timbrées au tarif en vigueur, aux noms et adresse du candidat ;

■ **Une photo d'identité** à coller à l'emplacement prévu sur la fiche d'inscription.

AUCUN COURRIER RECOMMANDÉ NE SERA ACCEPTÉ.
Aucun autre document ne doit être joint au dossier administratif.
Tout dossier administratif incomplet sera retourné.

Chaque candidat recevra par courrier une convocation pour les épreuves pratiques.

2 → ÉPREUVES PRATIQUES ET ORALES

Compte tenu de la situation sanitaire actuelle, les candidats n'auront plus à venir passer l'épreuve pratique à l'EPSAA. Cette dernière est remplacée par une épreuve à réaliser à la maison. Le sujet de **l'épreuve à réaliser à la maison** sera disponible en page d'accueil du site internet de l'école (www.epsaa.fr) à partir du jeudi 28 mai à 10h. Les candidats devront envoyer leur épreuve réalisée par mail à l'adresse epsaaconcoursprepa@gmail.com avant le mardi 2 juin minuit.

Les résultats des admissibilités suite à la pré-sélection de l'épreuve réalisée à la maison et retournée par mail seront consultables le vendredi 5 juin sur le site internet de l'EPSAA (www.epsaa.fr) dans la rubrique CONCOURS – RESULTATS DES CONCOURS – CANDIDATS ADMISSIBLES EN ATELIER PRÉPARATOIRE.

Pour les candidats admissibles, les **oraux** de présentation du dossier de travaux personnels **se dérouleront entre le lundi 15 juin et le vendredi 19 juin** (sous réserve de modifications si les conditions sanitaires ne le permettaient pas). Le jour et l'heure de convocation pour cette épreuve orale seront indiqués aux candidats sur la liste de proclamation des résultats d'admissibilité du 5 juin sur le site internet de l'école. **Attention chaque candidat devra se présenter devant le jury muni d'un masque (chirurgical ou bien en tissu), de gants et de sa carte d'identité (ou passeport). Une distanciation sociale sera respectée entre les membres du jury et le candidat. L'horaire de convocation devra être scrupuleusement respecté afin d'éviter tout regroupement de candidats.**

**Les résultats définitifs seront consultables sur le site internet de l'école (www.epsaa.fr)
à partir du lundi 22 juin 2020 dans la rubrique
CONCOURS – RESULTATS DES CONCOURS – CANDIDATS ADMIS EN ATELIER PRÉPARATOIRE.**